



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

PRESTATIONS DE DEPOUSSIERAGE D'ARCHIVES ET DE MAGASINS DE CONSERVATION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS - CNAM - PARIS

Procédure M26-012

Conservatoire national des arts et métiers

292 Rue Saint Martin
75141 PARIS CEDEX 03

Table des matières

1. Identification de l'acheteur	3
2. Identification du co-contractant.....	3
3. Dispositions générales.....	4
3.1 Objet	4
3.2 Mode de passation	4
3.3 Forme du marché	4
3.4 Décomposition de la consultation	4
4. Prix.....	5
5. Durée et délais d'exécution	5
6. Paiement.....	5
7. Avance	6
8. Nomenclature	6
9. Signature	6
ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)	11
A - Identification du sous-traitant	11
B - Identification du pouvoir adjudicateur	11
C - Objet du marché	12
D - Objet de la déclaration du sous-traitant	12
E - Identification du candidat ou du titulaire du marché	12
F - Nature et prix des prestations sous-traitées	12
G - Conditions de paiement.....	13
H - Capacités du sous-traitant	13
I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant	13
J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public	14
K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant	15
L - Notification de l'acte spécial au titulaire	15
ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	16

1. Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel - art. L. 717-1 du Code de l'éducation.

292, rue Saint-Martin

75003 Paris

Accès 9 – escalier B – 3^{ème} étage, bureau n°30

Téléphone : 01.58.80.87.23 – Télécopie : 01.58.80.87.17

Courriel : achats@lecnam.net

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

L'Agent comptable du Cnam en exercice

292, rue Saint-Martin

75141 Paris Cedex 03, case courrier 4AC001

Tél. : 01.40.27.20.00

Fax : 01.40.27.27.11

Ordonnateur : Administrateur général du Cnam

2. Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières n°M26-012 qui fait référence au CCAG – Fournitures courantes et services (CCAG-FCS), et conformément à leurs clauses et stipulations ;
(Cocher la case correspondante.)

☐ Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

*

☐ Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de
désigné mandataire :

☐ du groupement solidaire

☐ solidaire du groupement conjoint

☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de SIRET Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

- ☐ S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après.

3. Dispositions générales

3.1 Objet

Le présent acte d'engagement concerne la réalisation de prestations de dépoussiérage des conditionnements des archives, celui d'un type d'archives – des registres non conditionnées - et le nettoyage de leur environnement, c'est-à-dire des magasins de conservation des archives.

Les prestations faisant l'objet du présent marché sont décrites en détail dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Lieux d'exécution :

- Cnam site Saint Martin, 292 rue Saint Martin, 75003 Paris
- Cnam site Conté, 2 rue Conté, 75003 Paris

Les bâtiments sont des ERP de 1ère catégorie de type R, avec des activités de type N. Les interventions se feront en site occupé, dans un ensemble accueillant des activités d'enseignement et de recherche.

3.2 Mode de passation

La procédure de consultation utilisée dans le présent marché est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique (ci-après CCP).

Sur le fondement de l'article R. 2122-7 (marché négocié de prestations similaires) du CCP, le Cnam se réserve la possibilité de recourir ultérieurement à une procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires.

3.3 Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans minimum passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du CCP.

¹ Rayer les mentions inutiles

Le montant maximum des prestations est fixé à **cinquante mille euros hors taxes (50.000, 00 € HT)**, pour la durée totale du marché.

3.4 Décomposition de la consultation

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Les prestations qui seront effectuées dans le cadre du présent marché ne permettent pas la décomposition en lots puisque les prestations attendues sont de même nature et répondent à des besoins indissociables. Compte-tenu de leur fréquence et leur volume annuelle, leur décomposition en lots entrainerait un découpage artificiel des prestations, rendrait l'exécution du marché difficile techniquement et, par conséquent, plus coûteuse conformément aux dispositions de l'article L. 2113-11 du CCP.

4. Prix

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Les prestations indiquées dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé au présent acte d'engagement, sont réglées selon un prix unitaire appliqué aux quantités réellement consommées. Les bons de commande précisent la nature des prestations à réaliser, les quantités à exécuter et le délai à respecter. Les conditions souscrites par le titulaire tiennent compte des petits et grands déplacements éventuels, ainsi que des sujétions liées à l'exécution des prestations.

Les prix du marché sont établis hors TVA et comprennent l'ensemble des dépenses listées à l'article 10.1 du CCAG-FCS.

Le taux de T.V.A est celui en vigueur au jour de la signature du marché. Il sera tenu compte des augmentations ou diminutions réglementaires, de même que des créations ou suppressions de taxes survenant pendant la durée d'exécution du marché.

Les frais de manutention et de transport qui naissent d'un ajournement ou du rejet d'une prestation seront à la charge du titulaire.

Les prix sont révisables, tel que le prévoit l'article 4.2 du CCAP.

5. Durée et délais du marché

Le marché prend effet à sa date de notification.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du premier bon de commande.

Sa durée est d'**un (1) an, renouvelable deux (2) fois**, sans que sa durée totale puisse excéder **trois (3) ans**.

Conformément à l'article R. 2112-4 du CCP, en cas de silence du pouvoir adjudicateur, le marché sera reconduit automatiquement. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, par la voie d'un courrier recommandé avec accusé de réception, deux (2) mois avant la date anniversaire du marché (date de notification).

Une prolongation du délai d'exécution des prestations peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

6. Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____

IBAN : _____
BIC : _____

• Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : _____ Code guichet : _____ N° de compte : _____ Clé RIB : ____
IBAN : _____
BIC : _____

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCP s'appliquent.

7. Avance (articles L. 2191-2 à L. 2191-3 et R. 2191-3 à R. 2191-12 du Code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI
(Cocher la case correspondante.)

8. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90910000-9	Services de nettoyage
92510000-9	Services de bibliothèques et archives

9. Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du CCP.

Fait en un seul original

A
Le

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Le montant global de l'offre est acceptée par le pouvoir adjudicateur selon le bordereau de prix unitaires annexés au présent acte d'engagement.

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la décision en date du

X

Florian CAHAGNE
Directeur général des services

ANNEXES AU PRESENT ACTE D'ENGAGEMENT

1. Déclaration relative à la sous-traitance (DC4)
2. Désignation des co-traitants et répartition des prestations ;
3. Bordereau de prix unitaires (BPU) ;
4. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
5. Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
6. Mémoire technique de l'attributaire.

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A
Le

Signature ¹

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
- ☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
- ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
- ☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- ☐ membre d'un groupement d'entreprise
- ☐ sous-traitant

A
Le

Signature

ANNEXE N° 1 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

A - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article R2193-10 du CCP)* :

(Cocher la case correspondante.)

☐ OUI

☐ NON

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

B - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur :

Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam)
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel - art. L.717-1 du Code de l'éducation
292, rue Saint-Martin
75003 Paris
Accès 9 – escalier B – 3^{ème} étage, bureau n°30
Téléphone : 01.58.80.87.23 – Télécopie : 01.58.80.87.17
Courriel : achats@lecnam.net

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://entreprises.cnam.fr/achats-et-marches/>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-60 à R.2191-62 du CCP (nantissements ou cessions de créances) :

L'agent comptable du Cnam en exercice
Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam)
Case courrier 4AC001
292, rue Saint-Martin
75003 Paris

C - Objet du marché

La présente déclaration concerne la réalisation de prestations de dépoussiérage des conditionnements des archives, celui d'un type d'archives – des registres non conditionnées - et le nettoyage de leur environnement, c'est-à-dire des magasins de conservation des archives.

Les prestations faisant l'objet du présent marché sont décrites en détail dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Lieux d'exécution :

- Cnam site Saint Martin, 292 rue Saint Martin, 75003 Paris
- Cnam site Conté, 2 rue Conté, 75003 Paris

Il fait suite à la procédure n°M26-012.

D - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- ☐ une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- ☐ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- ☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

E - Identification du candidat ou du titulaire du marché

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

F - Nature et prix des prestations sous-traitées

Nature des prestations sous-traitées :

Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

Taux de la TVA :

Montant maximum HT :

Montant maximum TTC :

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du Code général des impôts :
Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
Montant maximum hors TVA :

Modalités de variation des prix

G - Conditions de paiement

Compte à créditer, Nom de l'établissement bancaire, Numéro de compte :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ OUI
☐ NON

H - Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du Code pénal, à l'article 1741 du Code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du Code de la défense et à l'article L. 317-8 du Code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail ;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au Code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant

celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du Code du travail ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du Code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

i) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues aux articles R2193-10 à R2193-16 du CCP, en produisant en annexe du présent document :

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

☐ la présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus aux articles L2191-8 et R2191-45 à R2191-53 du CCP, qui est joint au présent document ;

☐

OU

- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

A..... le
Le sous-traitant

A..... le
Le candidat ou le titulaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A..... le
Le représentant du pouvoir adjudicateur :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A..... le
Le titulaire

ANNEXE N° 2 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			